



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus :**  
19

**Conseillers en fonction :**  
19

**Conseillers présents :**  
16

**Conseillers absents :**  
3

# Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

-----  
Séance du 04 mars 2016

L'an deux mil seize, le vendredi quatre mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du 25 février 2016.

**Présents :** Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Jean-Pierre KOHLER, Michel BRUNN, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Madame Stéphanie BOBENRIETH, Monsieur Freddy GILCK, Madame Valérie GRUNENWALD, Monsieur Jean-Marc HALLER, Madame Laurence HALLER, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Michaël LAMY, Claude SCHOEFFEL, Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Madame Aline BALLY, Mademoiselle Cindy HELL (procuration donnée à Monsieur Marc HOFFER) et Monsieur Franck SCHUBERT.

*Présence d'un auditeur*

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 février 2016
3. Rapports Maire-Adjoint
4. Budget Forêt : Approbation et vote du compte administratif 2015
5. Budget Forêt : Approbation et vote du compte de gestion 2015
6. Budget Forêt : Affectation des résultats 2015
7. Budget Forêt : Approbation et vote du budget primitif 2016
8. ONF : Demande d'application du régime forestier sur une parcelle cadastrale
9. Personnel communal : création d'un poste permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
10. Demande de subvention au titre de l'exercice 2016
11. Divers et communication

AL/CD/MK

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05.

## N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Stéphanie BOBENRIETH est désignée comme secrétaire de séance et est assistée par Madame Charline DEON, secrétaire générale.

## N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 février 2016, dont copie conforme a été envoyée à chaque conseiller, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Madame Annick LUTENBACHER, Maire**

Madame le Maire fait un premier point sur la réunion portant sur les conditions de circulation sur la RN66 qui s'est déroulée le vendredi 4 mars à 18h30 à Moosch en présence de Monsieur Michel SORDI, Député-Maire de Cernay. Plusieurs sujets ont été abordés notamment la création du rond-point près du Super U de Bistchwiller-les-Thann qui permettrait de sécuriser la sortie de la zone commerciale et de réaliser l'amorce de la déviation vers Willer-sur-Thur. Le sujet du tram-train a également été évoqué. Il dessert actuellement 3 gares à Thann. Il a dès lors été demandé de faire un arrêt à l'ancienne gare pendant les congés scolaires. Une sollicitation sera faite auprès du Président de la Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine, Monsieur Philippe RICHERT.

Lundi 29 février, Monsieur Philippe RADAULT est venu en mairie afin de remettre un registre d'état civil datant de l'An IV à l'An X. Ce dernier a été retrouvé dans les affaires de son grand-père, Monsieur Charles MEYER qui a été notamment instituteur à Riedisheim. C'est un événement conséquent car il s'agit du premier registre d'état civil de la commune après la Révolution. Un travail de restauration et de conservation sera nécessaire ; une demande sera faite auprès des Archives Départementales sur ce point. Des recherches seront également à faire afin de mettre en lumière certaines incohérences.

Madame le Maire a assisté avec Charline DEON à trois réunions sur la mutualisation au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et animées par un membre du cabinet KPMG :

-01/03 après-midi sur les services techniques

-02/03 matin sur les services administratifs

-02/03 après-midi sur les services scolaires.

Messieurs Jean-Pierre KOHLER et Michel BRUNN étaient également présents lors de la réunion du mardi après-midi.

La communauté de communes est en effet dans l'obligation de s'inscrire dans un schéma de mutualisation avec un degré plus ou moins élevé.

Il ressort de ces réunions un important clivage entre des communes plutôt autonomes et des communes aux moyens davantage limités. Le degré de mutualisation reste également à définir car toutes les communes ne sont pas intéressées au même point. La question financière et la participation de chaque commune est particulièrement sensible ; une demande de mutualisation « à la carte » est un exemple de participation plusieurs fois évoqué lors des échanges. Plusieurs réflexions restent donc encore à développer.

Un retour du cabinet KMPG sera prochainement fait aux communes du territoire.

Concernant le 62 Grand'Rue, une réunion a eu lieu le mercredi 24 février avec Monsieur Jean-Charles RIBER, architecte en charge du dossier. Certains travaux et montants ont été revus à la baisse mais le montant exact reste à confirmer.

Monsieur ABRUZZI, directeur de l'U-express (Parc de Wesserling) souhaite aménager une aire de camping-car à proximité du supermarché. A priori, elle serait installée sur les terrains attenants qui appartiennent majoritairement à l'U-express. Plusieurs détails sont à éclaircir comme le nombre d'emplacements ou la surface exacte de l'aire d'accueil.

Madame le Maire ajoute qu'aucune aire d'accueil de camping-car n'existe dans la Vallée et que cette création pourra être favorable pour l'accueil des touristes.

Madame le Maire fait un dernier point sur la situation ouverture/fermeture des classes dans la Vallée. Pour la commune de Fellingring, une classe de maternelle serait ouverte. Cette décision reste cependant à acter. Le conseil est par ailleurs informé qu'une journée d'inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire est prévue le lundi 14 mars (8h-12h/13h15-16h).

#### **Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine**

Monsieur Jean-Pierre KOHLER informe les conseillers présents des derniers projets et travaux :

Le dernier épisode neigeux a demandé beaucoup de travail aux agents communaux. Plusieurs désagréments au niveau des lignes téléphoniques ont été signalés. Des câbles ont également été retrouvés par terre ce qui a nécessité l'intervention de techniciens.

Concernant le diagnostic amiante et plomb demandé auprès de l'APAVE courant février, les prélèvements ont été effectués. A ce jour, plus de 70 échantillons seront analysés en laboratoire. Les rapports sont actuellement en attente. Monsieur Jean-Pierre KOHLER ajoute qu'une demande supplémentaire sera faite dans le cadre de la démolition partielle du bâtiment de la mairie existante.

Une nouvelle gazinière ainsi qu'un meuble de rangement ont été installés au foyer communal. Monsieur Freddy GILCK remercie la municipalité pour cet investissement.

Concernant les prochaines embauches estivales, les candidatures ont été arrêtées.

#### **Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme**

Forêt : Monsieur Michel BRUNN fait le point sur les derniers travaux.

Chasse : La Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) s'est tenue en mairie le jeudi 3 mars à 20h en présence d'une grande assemblée. Sur les trois locataires, deux étaient présents. Les tableaux de chasse ainsi que les propositions des prochains objectifs ont donc été présentés.

Plusieurs débats se sont tenus notamment avec les agriculteurs concernant les risques sanitaires et les dégâts causés dans les prairies.

Un point particulier a été noté concernant le lot de chasse n°2 ; une date de rendez-vous avec le locataire a été fixée le 06 avril afin d'aborder plusieurs points importants.

Budget forêt : Monsieur Michel BRUNN informe les membres présents que l'indemnisation au titre de la réserve naturelle n'a pas été versée pour l'année 2015. Cette situation concerne les communes de Fellingring, Kruth et Wildenstein. Un contact a été pris auprès de la DREAL afin d'avoir plus d'explications.

Un dernier point est apporté concernant la consommation d'électricité et de gaz des bâtiments de la commune. La consommation est en baisse sauf pour les ateliers communaux et l'Eglise. La baisse significative en électricité est particulièrement due aux remplacements des anciennes lampes par des lampes LED. Monsieur BRUNN propose donc de nouveaux travaux à réaliser courant de l'année 2016 : rue des saules, rue de la Thur, rue de la gendarmerie, rue de Kelm et la deuxième partie de la Grand'Rue. Un plan de suivi des travaux est distribué aux conseillers présents.

Les investissements 2016 couvriront l'acquisition de 50 lampes et les mises aux normes éventuelles.

## Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population

Madame Sylvette GODIER fait un rapide point sur les dernières assemblées générales et réunions auxquelles elle a assisté :

- Assemblée Générale du Comité de Jumelage avec Donville-les-Bains,
- Assemblée Générale des Boulistes,
- Commission de services à la population à la Communauté de Communes.

Une vente de gâteaux aura lieu le samedi 26 mars au profit de l'AROSA.

La prochaine commission population est fixée au lundi 21 mars 2016, à 20h en salle du conseil. Un mail de rappel sera envoyé aux conseillers.

### N° 4. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015, qui se récapitule comme suit :

Section d'investissement	Déficit de l'exercice de	7 453.52 euros
Section de fonctionnement	Excédent de l'exercice de	41 709.58 euros

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-1 666,00	0.00	-7 453.52	-9 119.52
Fonctionnement	340 673.95	1 666,00	41 709.58	380 717.53
<b>TOTAL</b>	<b>339 007.95</b>	<b>1 666,00</b>	<b>34 256.06</b>	<b>371 598.01</b>

Soit un excédent total de l'exercice 2015 de 34 256.06 euros

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 - Forêt, dressé par Madame Annick LUTENBACHER, Maire :

- après s'être fait présenter le budget primitif – Forêt et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint chargé de l'Environnement et de la Forêt,
- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif Forêt,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion –Forêt,
- **APPROUVE, VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif 2015 et résumés ci-dessus.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

## N° 5. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame le Maire donne connaissance des résultats du compte de gestion 2015 présenté par Madame la Trésorière de Saint-Amarin, parallèlement au compte administratif de la commune et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

Section d'investissement	Déficit de l'exercice de	7 453.52 euros
Section de fonctionnement	Excédent de l'exercice de	41 709.58 euros

Soit un excédent global de 34 256.06 euros, correspondant au résultat de l'exercice 2015 du compte administratif adopté par le conseil au point précédent.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire :

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 - Forêt et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion - Forêt dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif - Forêt de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées,
- considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque,

### DELIBERE :

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. **Statuant** sur l'exécution du budget - Forêt de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,
4. **DECLARE, à l'unanimité** que le compte de gestion - Forêt dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## N° 6. BUDGET FORET : AFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2015 fait donc apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'exercice	41 709.58
Excédent de clôture de l'exercice précédent	340 673.95
<b>Excédent de fonctionnement global 2015</b>	<b>380 717.53</b>

Déficit d'investissement de l'exercice	-7 453.52
Déficit d'investissement de l'exercice précédent	-1 666,00
<b>Déficit d'investissement global 2015</b>	<b>-9 119.52</b>

<b>Soit un excédent global de clôture 2015</b>	<b>371 598.01</b>
------------------------------------------------	-------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
- Après avoir constaté les résultats du compte administratif 2015 précités,
- DECIDE à l'unanimité** de ses membres d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation au compte 1068 (RI)	9 119.52
Affectation au compte 002 (RF)	371 598.01
Affectation au compte 001 (DI)	9 119.52

#### **N° 7. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif forêt pour l'année 2016. Elle charge Monsieur Michel BRUNN, Adjoint chargé de la forêt et de l'environnement d'apporter les explications nécessaires et de répondre aux questions posées.

Le budget primitif forêt pour 2016 s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>
	662 398.01 euros	662 398.01 euros
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>
	69 119.52 euros	69 119.52 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE** le projet de budget primitif forêt 2016.

#### **N° 8. ONF : DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER SUR UNE PARCELLE CADASTRALE**

A la demande de l'ONF, un dossier d'application du régime forestier a été déposé pour la parcelle suivante : Section 16-Parcelle cadastrale 144, d'une surface de 2ha 04a et 38ca.

Cette parcelle se situe au-dessus de la parcelle 143, parcelle forestière n°31 et prolonge cette dernière de manière naturelle jusqu'à la limite du département des Vosges. En pente faible, elle forme une lisière biologique intéressante avec la chaume du Petit-Ventron, située sur le ban communal de Kruth.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet,
- **DEMANDE** à Madame le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour l'application du régime forestier sur la parcelle cadastrale précitée, conformément aux dispositions du Code Forestier,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous documents et actes qui s'y réfèrent,
- **DONNE** pouvoir à ces effets à Madame le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un de ses adjoints.

**N° 9. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE, A TEMPS COMPLET**

Suite aux départs à la retraite des 2 techniciennes de surface, il convient de les remplacer. Un agent est actuellement en mise à disposition par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 mars 2016.

Afin de procéder à l'embauche d'un nouvel agent en tant que stagiaire, il est nécessaire de créer un poste au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**-DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016,

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

**-AJOUTE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016,

**-PRECISE** qu'une déclaration de création de poste et de vacance d'emploi sera faite auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

**N° 10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2016**

Madame le Maire expose que l'association Saint-Vincent de Paul d'Oderen sollicite l'aide de la commune pour cette année. Cette association apporte plusieurs types d'aides importantes comme la distribution de colis alimentaires, des aides financières et des aides à la mobilité.

Le bilan financier de l'année 2015 de l'association est présenté aux membres présents.

Après examen de la demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**-DECIDE** d'attribuer une subvention de 500 euros pour l'année 2016,

**-PRECISE** que le véhicule communal reste à disposition de l'association en cas de besoin.

**N° 11. DIVERS ET COMMUNICATION**

**Demande du Club Vosgien, Association de Mulhouse et Crêtes :**

Le Club Vosgien demande l'autorisation à la commune de créer une liaison pédestre balisée entre les lieux dit Langenbach et Batschinawald. Ce chemin assurerait la jonction entre le chemin des Alliés et le sentier Fellingring-Drumont sur une distance de 3.34 kilomètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**-APPROUVE** la création du nouvel itinéraire pédestre balisé précité.

**Enquête mobilité dans la Vallée :**

La Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ainsi que la Communauté d'Agglomération de Mulhouse souhaitent connaître les pratiques de mobilité des habitants de la Communauté de Communes de la Vallée, de la communauté de communes Thann-Cernay ainsi que de la commune de Wittelsheim et notamment les freins qui peuvent exister dans l'utilisation de la ligne Mulhouse-Thann-Kruth.

Une enquête se tiendra donc du 8 mars au 11 avril via un questionnaire en ligne ou sur papier. Une communication par affichage sera faite en mairie ainsi que sur le site internet. Des tirages supplémentaires du questionnaire pourront être réalisés à la demande des intéressés.

-----  
**Déplacement dans la Vallée :**

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes a abordé le sujet du déplacement dans la vallée lors d'une précédente réunion.

Plusieurs points sont présentés aux conseillers présents, à titre d'information.

-----

**Motion déclarant la commune hors « TAFTA » :**

Le TAFTA (Partenariat Transatlantique du Commerce et d'Investissement) est un marché commun portant sur le libre-échange, qui est actuellement en négociation entre l'Union Européenne, les Etats-Unis et le Canada. Madame le Maire indique que cet accord présente plusieurs dispositions inquiétantes ainsi que des impacts négatifs sur les services publics locaux.

Dans le cadre d'une opposition nationale à la poursuite des négociations, plusieurs collectivités se sont prononcées symboliquement « zones hors TAFTA ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**-DEMANDE** au gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en conseil des ministres de l'Union Européenne le 14 juin 2013,

**-DEMANDE** que les négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, susnommé TAFTA soient conduites avec un véritable contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours,

**-EXIGE** la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations de TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.

-----

Monsieur Freddy GILCK note les problèmes de coupe des arbres le long des voies ferrées. Ce problème sera évoqué lors d'une prochaine réunion avec la SNCF.

-----

Madame Laurence HALLER informe la municipalité que les décorations de Pâques seront prochainement posées dans le village. Elle souhaite également que de nouvelles fleurs soient plantées pour le printemps.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER en informera l'équipe technique.

-----

Monsieur Jean-Jacques SITTER donne plusieurs informations concernant la piscine suite à la Commission « Sports » de la Communauté de Communes de Saint-Amarin.

-----

L'Ordre du Jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h30.